

# COMPTE RENDU DE LA C.L.E. PLENIERE

Du jeudi 16 avril 2009

## Membres présents :

|  |   |
|--|---|
| BOUDOT Didier                            | O.N.F.  |
| BREYNAT Philippe                         | ADARII  |
| CANESTRARI Marcel                        | Maire, Grâne  |
| COUCKE Stéphanie                         | A.E.R.M.C.  |
| CROUZET Jean-Paul                        | Syndicat d'Irrigation Alex-Montoison                  |
| CROZIER Gérard                           | Maire, Alex   |
| DEGUEURCE Bertrand                       | Mairie, Saint-Benoit-en-Diois                         |
| DELARBRE Gérard                          | Fédération Départementale de la Pêche                 |
| FAKRIM Mostafa                           | D.D.A.S.S.  |
| GIRE Bernard                             | Sous-préfecture de Die                                |
| GONTARD J. François                      | Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air de la Drôme   |
| GORIEU François                          | D.D.A.F. M.I.S.E.                                     |
| GOUBLE Josette                           | Mairie, Livron  |
| GUILLAUME Claude                         | Mairie Die  |
| GUIER Serge                              | Chambre Agriculture                                   |
| JULIEN Jean                              | Adjoint, Loriol                                       |
| LAGARDE Henri                            | C.C.D.  |
| LIBERT Christophe                        | DIREN   |
| <b>a mandat de</b> BOUCANSAUD Christian  | ONEMA   |
| MANEN Maryline                           | Mairie, Mirabel et Blacons                            |
| MONNIER Michel                           | FRAPNA  |
| PERRIER Gilbert                          | Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme   |
| PRINCIC Emmanuel                         | D.D.E.  |
| RIVIERE Jean                             | S.I.A.V.D./S.I.G.M.A.                                 |
| ROCHE André                              | C.C.C.  |
| <b>a mandat de</b> MONGE Franck          | C.C.P.S.  |
| ROCHE Jean Charles                       | Mairie, Crest   |
| SERRET Jean                              | Conseiller Général, Président de la C.L.E.            |
| <b>a mandat de</b> BUIS Bernard          | Président du S.M.R.D.                                 |
| TABARDEL Jean-Pierre                     | Conseiller Général                                    |
| <b>a mandat de</b> LADEGAILLERIE Jacques | Conseiller Général                                    |
| TAVAN Jean-Marc                          | Mairie, La Répara-Auriples                            |
| VEILLET Jean-Jacques                     | A.S.L. Vallée de Boulc                                |
| VITALI Hervé                             | Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports |

## Autres présents :

|  |   |
|--|---|
| BABYLON Alain  | Directeur S.M.R.D.                                |
| BOUDOT Marie   | Adjoint administratif, S.M.R.D.                   |
| DUMAS Robert   | A.E.R.M.C.  |
| FERMOND Chrystel   | Animatrice SAGE, S.M.R.D.                         |
| FLACHAIRE Gérard   | SYGRED  |
| GONNET Fabrice   | Technicien rivière amont, S.M.R.D.                |
| GUDEFIN Julia  | S.M.R.D.  |
| NIVOU Julien   | Technicien rivière aval, S.M.R.D.                 |
| SHIOKKOS Yann  | S.M.R.D.  |
| <b>Université Lyon 2 :</b>   | LONDON Norbert, Responsable formation COGEVAL'EAU |
| <b>Etudiants :</b> ABOUDOU Nercky, CHARANSOL Steeve, GROUAZEL Marig, KHODABOUS Imaanah, RODRIGUEZ Célia. |   |

## **Membres excusés :**

|                       |                                     |
|-----------------------|-------------------------------------|
| CANNIE André          | Maire, Plan de Baix                 |
| CLAIR Christian       | ASA Dignes de la Drôme              |
| GERANTON Philippe     | Maire, Pontaix                      |
| HILAIRE Jean-Louis    | C.C.V.D.                            |
| JOUVE Didier          | Conseiller Régional                 |
| LADEGAILLERIE Jacques | Conseiller Général                  |
| MATHERON Alain        | Président C.C.D.                    |
| PECCOUD Jean-François | Mairie, Saillans                    |
| RIVASI Michèle        | Conseillère Générale                |
| SARRAZIN Yves         | Maire, Montlaur en Diois            |
| Représentant          | Comité Départemental de Canoë Kayak |
| Représentant          | CCI                                 |
| Représentant          | CDT                                 |
| Représentant          | CLCV                                |
| Représentant          | CNR                                 |
| Représentant          | CRPF                                |
| Représentant          | DRIRE                               |
| Représentant          | O.N.C.F.S.                          |
| Représentant          | PNR Vercors                         |
| Représentant          | UNICEM                              |
| VIVENZIO Angelo       | Maire, Aix en Diois                 |

## **Ordre du jour :**

- 1- Validation du compte-rendu du 19/02/09**
- 2- Restitution de l'étude « qualité et points de baignade » par les étudiants Master II COGEVAL'EAU**
- 3- Proposition de validation de l'état des lieux mis à jour**  
Suite à la première phase de la concertation, les remarques concernant l'état des lieux ont conduit à reprendre le document d'ASCONIT. Il est proposé de le valider en séance.
- 4- Avancement de la concertation**
  - Synthèse des premiers objectifs examinés dans chaque Commission
  - Point planning
- 5- Points divers**



Jean SERRET, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Julia GUDEFIN, stagiaire juriste en droit de l'environnement, en charge des aspects juridiques du SAGE Drôme. Il rappelle que le S.M.R.D. porte cette rédaction et que le SAGE est opposable aux tiers.

En préambule, le Président remercie l'assiduité de chacun à assister aux commissions thématiques et félicite autant de motivation, de passion, de plaisir à travailler ensemble pour la révision de ce SAGE. Nous avons un certain acquis, une connaissance qui nous permet de progresser rapidement. Le rythme de cette révision peut être jugé rapide, mais il faut se rappeler qu'il ne s'agit que d'une révision qui s'appuie sur 20 ans d'acquis et que la confiance et la reconnaissance existent.

## 1- Validation du compte-rendu du 19/02/09

Le Président propose la validation du compte-rendu du 19 février 2009. Aucune remarque n'étant faite, il est validé à l'unanimité.

## 2- Restitution de l'étude « qualité et points de baignade » par les étudiants Master II COGEVAL'EAU

Dans le cadre du SAGE, les étudiants ont travaillé sur la qualité des milieux aquatiques et la gestion de l'activité baignade sur le bassin versant de la Drôme. Ils présentent à l'assemblée le rendu de cette étude et indiquent que les paramètres sont choisis selon la méthode « SEQ-EAU ».

### Volet A : Qualité de l'eau

M. GROUAZEL présente une synthèse des données physico-chimiques et bactériologiques dont l'objectif est de dresser l'état des lieux de la qualité de l'eau depuis le début du SAGE Drôme (1997).

La partie terrain a consisté en une série d'IBGN (indicateur de qualité biologique) sur 10 cours d'eau.

On constate une pollution aux nitrates sur l'aval du bassin versant et bactériologique sur l'amont. De 1993 à 2006, la qualité de l'eau sur l'amont est bonne voire très bonne ; elle est moins bonne à l'aval de la Grenette.

En 1997, la commune de Beaurières avait une eau plutôt de mauvaise qualité, mais aucun point de comparaison n'a pu être effectué sur 2007.

Conclusion : Bonne qualité de l'eau à l'amont et perturbations à l'aval.

Proposition : Assainissement et renforcement du suivi de la qualité de l'eau.

### Volet B : Baignade et qualité des milieux

I. KHODABOUS indique que les objectifs étaient d'identifier les sites de baignades et les impacts potentiels qu'il pourrait y avoir sur les milieux. Le bassin versant de la Drôme possède une importante activité touristique et une forte densité de milieux remarquables.

79 sites de baignade ont été recensés par enquêtes, dont 51 sur la Drôme.

Trois problématiques majeures ressortent :

- pollution de l'eau et des berges
- sites manquant d'aménagement
- conflits

Attentes des riverains et des élus :

- plus d'entretien des sites
- plus d'aménagements
- réorientation du flux des baigneurs

Conclusion : Impacts potentiels des activités aquatiques sur les sites sensibles

Propositions : gestion de la fréquentation et éco-sensibilisation.

Le Président remercie les étudiants pour le travail effectué. Il précise que la faune benthique se situe au fond du lit, c'est-à-dire dans le substrat.

### Intervention de l'assemblée sur le Volet A :

J. SERRET demande si la pollution sur le secteur amont ne serait pas due à l'agriculture pastorale ? L'eau tombe sur la montagne du Glandasse où paissent les troupeaux, avant d'arriver au robinet à Châtillon, 9h après, engendre une pollution. La géologie de type karst n'est-elle pas une des raisons de cette pollution ?

H. LAGARDE ne pense pas que l'on puisse parler de pollution, pour des pratiques qui ont toujours existé.

F. GORIEU précise, que de manière générale, l'agriculture pastorale est certainement moins dangereuse que l'intervention humaine en basse vallée, mais aucune forme de pollution ne peut être considérée comme normale.

C. RODRIGUEZ, étudiante, ajoute que le manque d'assainissement individuel et collectif sur l'amont du bassin versant est source de pollutions diffuses.

G. DELARBRE questionne les étudiants sur la présence de la truite fario à l'aval de Die ? Ont-ils étudié cette truite, présente à 80 % sur certains cours d'eau et mise en place suivant une gestion patrimoniale ?

S. CHARANSOL, étudiant, annonce qu'ils se sont basés sur le site internet de l'ONEMA. Ils n'ont pas trouvé de données plus précises à ce sujet. Pour lui, ces résultats semblaient cohérents avec les résultats des relevés physicochimiques. Seuls les cours d'eau de la Drôme et de la Gervanne ont pu être étudiés, mais de façon bibliographique uniquement.

J. SERRET propose à ces deux parties de prendre contact afin de procéder à un échange de données.

J.P. CROUZET demande si la franchissabilité des seuils a été étudiée. Peut-on parler de seuil infranchissable quand il est sous l'eau 10 mois de l'année ?

M. MONNIER indique que, depuis qu'il n'y a plus de barrage à Saillans, et vu que le seuil de Die va être amélioré, il ne constate plus de problème sur la rivière Drôme. Par contre, il est impératif de veiller au bon entretien des seuils. Cette rivière est riche. J.J. VEILLET confirme que les seuils existants n'empêchent pas les poissons de remonter.

Il sera installé un système de franchissabilité au niveau du seuil SMARD, précise G. DELARBRE, et concernant les autres seuils, ils fonctionnent.

N. LANDON précise que ses étudiants n'ont pas été missionnés sur ce point. Il annonce que l'ONEMA établira, avant 2012, un diagnostic en vue de rétablir la franchissabilité des seuils. Ce recensement se fait au niveau national.

F. GORIEUX informe que la passe à poissons du seuil CNR vient d'être mise en eau. Il confirme que la franchissabilité n'est pas forcément nécessaire toute l'année et que, s'il y a de l'eau pendant la période de migration des espèces, ce doit être suffisant.

C. GUILLAUME est déçu des résultats présentés sur la qualité de l'eau à l'aval de Die qui accusent sa station. Il indique que la STEP de Die est vérifiée en permanence et que ces contrôles ont un coût.

C. RODRIGUEZ précise que les mesures bactériologiques permettraient de préciser l'origine de la pollution. Il s'agit d'une analyse bibliographique uniquement. Die n'est pas pointée du doigt.

J. SERRET salue la commune de Die où fut implantée la première grande STEP de la Drôme. Cette station fonctionne bien ainsi que d'autres. D'ailleurs, Il félicite toutes les communes qui ont investi dans ce sens. 80 % du linéaire est baignable grâce aux collectivités, mais dans certains bourgs, les réseaux ne sont pas toujours bien séparatifs. Ainsi sur la commune de Crest, la séparation des eaux de pluie et des eaux usées engendre tout de même une pollution après orage. Des efforts restent à faire.

Depuis une dizaine d'années, explique A. BABYLON, beaucoup de progrès ont été faits. Les stations récentes ne posent aucun problème. Par contre, certaines, plus anciennes, sont à remplacer. Le point noir se situe sur la commune de Recoubeau-Jansac. Il faut également veiller à la réalisation de déversoirs d'orages et de réseaux séparatifs.

M. FAKRIM confirme que les réseaux sont peu séparatifs ou alors que certaines habitations ne sont pas raccordées. Il constate encore des problèmes à l'amont du Bez jusqu'à Luc-en-Diois.

J. SERRET prend l'exemple de Pontaix : quelle solution y apporter ?

#### Intervention de l'assemblée sur le Volet B :

G. CROZIER a une petite inquiétude : quelle réglementation est préconisée par rapport au piétinement ? Il est important de protéger certaines espèces, mais la réglementation doit être raisonnée, sans quoi elle serait difficilement applicable pour la population locale.

M. GROUAZEL explique qu'aujourd'hui il n'y a pas de réglementation et qu'il n'est pas envisagé d'interdire quoi que ce soit ; il serait pourtant souhaitable de réorienter le flux de baignade afin de limiter les impacts sur l'environnement. L'étude est issue des enquêtes, et les impacts sont ceux du rapport de l'Agence de l'Eau.

J.P. TABARDEL rappelle qu'un schéma départemental existe et le classement en ZNIEF de sites ne doit pas venir en contradiction.

H. VITALI intervient sur 2 points :

- il demande si l'impact étudié porte bien sur toutes les activités (balade des riverains, pêcheurs...)
- ? Il explique que marcher dans l'eau dérange autant la faune présente que marcher sur des graviers. Il demande à ce qu'une étude plus sérieuse sur ce point soit menée.
- concernant la baignade et la responsabilité en cas d'accident, une réglementation existe.

J. SERRET invite les étudiants à prendre contact auprès de la D.D.J.S.

J.F. GONTARD déplore la lenteur d'une demande d'autorisation d'aménagement qui n'aboutit pas.

Un aménagement est fait au niveau du Claps, annonce A. ROCHE.

J. SERRET poursuit en indiquant que pour se rendre sur un site de baignade comme pour la pêche ou autres, il faut prendre son véhicule, ce qui engendre un problème croissant de parkings.

M. MANEN demande que l'aménagement de parkings soit en adéquation avec l'autorisation de baignade dans la Drôme. Le problème de la Drôme en tresse est que l'accès peut être obsolète après une crue si le tracé du cours d'eau a changé.

H. VITALI précise que la réglementation existante concernant la baignade impose une surveillance (personne disposant du brevet national de surveillance et sécurité aquatique) lorsque le site est aménagé.

R. DUMAS propose de se rapprocher de l'Ardèche en matière de gestion.

C. FERMOND répond que c'est déjà prévu.

H. LAGARDE annonce que si les contraintes sont trop grandes et que l'on empêche les gens d'entrer dans l'eau, on va vers la disparition du tourisme, et l'économie du Diois sera fortement pénalisée.

C. RODRIGUEZ pense qu'en matière de préservation des milieux naturels, les parkings devront être éloignés de ces zones sensibles.

M. FAKRIM constate une divergence entre les résultats de l'étude présentée et les analyses faites par la DDASS. La recherche est basée sur la qualité de zones différentes de celles où la qualité baignade est visée. Il peut y avoir confusion entre la qualité physico-chimique, qui n'est pas

forcément bonne, et la qualité baignade qui, elle, est bonne à très bonne. Les conclusions en matière de bactériologie sont quelque peu hâtives et un rapprochement avec les étudiants sur ce point sera nécessaire. De plus, si des aménagements sont définis, qui sera responsable du suivi sanitaire ?

### **3- Proposition de validation de l'état des lieux mis à jour**

Lors des premières commissions thématiques, il a été démontré que l'Etat des lieux d'ASCONIT est incomplet. Une version enrichie est disponible sur le site internet du S.M.R.D.

J.J. VEILLET aborde le sujet des résultats de l'Etude PAPI : La Drôme et le Bez sont concernés mais peu les autres affluents. Il déplore que cette étude ne soit pas diffusée plus largement.

C. FERMOND indique que cette étude a été transmise aux Communautés de communes et des réunions sont prévues avec les communes directement concernées. En effet, sans explication, cette étude est très interprétable.

Elle informe également que des remarques sur le nouveau document d'état des lieux ont été faites par la Chambre d'Agriculture et la CNR.

J. SERRET clôt le sujet en indiquant qu'il ne sera pas validé ce jour, mais lors d'une prochaine CLE après intégration de ces différentes remarques.

### **4- Avancement de la concertation**

J. SERRET invite les agents du SMRD, en charge des différentes commissions thématiques, à venir présenter les résultats des différents travaux qui ont conduit à mettre en cohérence les objectifs du futur SAGE avec ceux pressentis dans le futur SDAGE. Il propose que, lors de la prochaine réunion où seront présentés les objectifs définitifs, les vice-présidents fassent ces présentations.

J. NIVOU expose l'avancement de la commission thématique « usages bio-physiques » et précise qu'une réunion est sûrement encore à prévoir, même si les objectifs sont déjà très précis.

Les objectifs présentés s'articulent autour de 3 thèmes principaux :

- le transport solide : l'objectif étant de mettre en place, sur l'ensemble du bassin versant, un plan de gestion global et équilibré du transport solide comprenant la mise en place d'un suivi topographique, la création d'une commission « transport solide » au sein de la CLE et la mise en œuvre d'un programme de travaux ;

- le risque inondation : l'objectif étant de lutter, efficacement et de manière adaptée aux enjeux, contre les inondations et les dégâts liés aux crues. Cette objectif passe par la mise en place d'un système d'alerte de crue, une meilleure sensibilisation des populations vis-à-vis du risque, une poursuite de la connaissance de l'aléa, en prenant notamment en compte les inondation par remontée de nappe, éviter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluies et le ralentissement du ruissellement, définir l'espace de liberté des cours d'eau et favoriser le ralentissement dynamique des crues, mettre en place un programme d'entretien et de restauration des digues dans le cadre de la protection des biens et des personnes existants, enfin assurer une protection adaptée et justifiée des berges ;

- l'entretien de la végétation des cours d'eau : l'objectif étant de poursuivre l'entretien régulier et préventif des cours d'eau dans le cadre de programmes globaux, portés par la collectivité et déclarés d'intérêt général.

H. LAGARDE soulève le cas d'une alerte de crue : la Préfecture avertit que des pluies torrentielles sont prévues ; elle pourrait également très bien faire cette alerte de crue, notamment auprès des campings.

J. SERRET informe qu'il existe à l'aval des inondations par remontée de nappes phréatiques et la Préfecture n'est pas au courant. Comment conseiller les maires dans leur PLU (document juridique) pour éviter l'inondation des garages et des caves ? Il est important d'étudier ce sujet, surtout lorsqu'on sait, de mémoire, qu'il y a risque.

J.C. ROCHE répond qu'il est difficile de savoir quelles caves peuvent être inondées alors qu'il n'y a pas de remontée partout.

S. GUIER demande s'il ne serait pas possible de le notifier au niveau des PPRI ?

Non, indique E. PRINCIC, l'étude d'aléa des cours d'eau du bassin versant de la Drôme portait sur le débordement de cours d'eau, pas sur les remontées de nappe. Par contre, il est intéressant de recenser ces phénomènes au niveau local (et éventuellement de les cartographier) pour les inclure dans les documents d'urbanisme ; ces informations étant aussi utiles lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

J. SERRET rappelle la notion d'espace de liberté de cette rivière tortueuse. Un fonds pourrait être géré par une collectivité, voire le S.M.R.D., qui permettrait de dédommager les propriétaires qui voudraient vendre leurs parcelles afin de laisser divaguer la rivière et pour que s'effectue correctement la recharge sédimentaire.

G. CROZIER précise que les remontées de nappes sont le résultat cumulé de plusieurs phénomènes. Il est nécessaire de s'attacher à plus de rigueur, au niveau des futurs PLU, afin d'éviter les risques. Il faut savoir refuser certaines demandes, quitte à ne pas faire plaisir.

J.J. VEILLET propose le rachat des terrains uniquement à l'intérieur de l'espace de liberté de la rivière, car il paraît difficile de convaincre les agriculteurs de l'utilité de céder leurs terrains cultivés. Ne pas se référer strictement au guide technique de l'Agence de l'Eau et tenir compte des enjeux économiques.

M. MONNIER pense qu'il faut raisonner au cas par cas sur les rives de la Drôme. Ne pas systématiquement vouloir conserver les terrains et ne pas chercher à retenir des parcelles qui sont vouées à partir.

J. SERRET ne pense pas qu'il faille acheter des terres agricoles. Par contre, si d'aventure se présente l'opportunité d'un achat de terrain, avant le prochain Contrat de rivière, un fonds monétaire pourrait être très utile.

G. PERRIER indique que le Fonds départemental (ENS) pourrait se charger de l'achat des terrains.

H. LAGARDE informe qu'EDF coupe des arbres sous leurs lignes électriques et laisse les branches dans le cours d'eau, alors que le S.M.R.D. était déjà passé pour entretenir. Que faire ?

A. BABYLON explique qu'une affaire identique s'est déjà produite et le S.M.R.D. a alors adressé un courrier à EDF. Ce dernier peut se charger d'effectuer la même démarche.

C. FERMOND présente la Commission thématique « usages agricoles et industriels » qui se situe un peu en marges des autres commissions. En effet, y est incluse une réunion spécifique sur l'avancée du Projet APPEAU, menée par le Cemagref en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, concernant l'irrigation dans la basse vallée de la Drôme. Cette étude a déjà montré l'importance de cette pratique pour les systèmes d'exploitation et doit permettre de travailler sur des scénarii à la fois techniques et économiques qui peuvent aider à fixer les objectifs de la commission. En attente pour l'instant.

La Commission « usages domestiques » est présentée également par C. FERMOND. Elle rappelle que le SAGE actuel aborde essentiellement le qualitatif plus que le quantitatif dans ce domaine. Elle expose ensuite les grands objectifs qui se dessinent dans cette commission avec les besoins de schémas directeurs pour l'assainissement et l'eau potable, la mise en place de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) et d'une étude sur les volumes prélevables sur l'ensemble du bassin versant. Les problèmes les plus compliqués, qui n'ont pas trouvé de solution à ces commissions, restent les

forages individuels (problèmes quantitatifs et qualitatifs) et le devenir des boues et autres sous produits de STEP.

Les forages individuels ainsi que toutes les ressources en eau sont à déclarer en mairie annonce J.C. ROCHE.

Dossiers téléchargeables sur le site de la DIREN dont l'adresse est donnée par C. LIBERT : [foragedomestique@developpementdurable.gouv.fr](mailto:foragedomestique@developpementdurable.gouv.fr)

J.P. CROUZET précise que ces nouveaux captages n'engendrent pas plus de consommation en eau potable, mais plus de rejets vers les STEP ou directement en rivière.

M. MONNIER confirme que ces eaux arrivent en STEP classique pour traitement bactériologique sous forme de lagunage ou autres, sans avoir été prévues initialement.

A. BABYLON et M. FAKRIM informent qu'avant rejet en rivière, pour garantir l'objectif baignade, ces eaux doivent subir un traitement tertiaire par infiltration ou traitement UV.

J.P. CROUZET a un doute sur l'innocuité de l'eau, après traitement UV, destinée ensuite à l'irrigation. L'irrigation nécessite un cubage important durant l'été et l'utilisation de l'eau des STEP permettrait à la fois de moins prélever d'eau dans le milieu et de rajouter un traitement supplémentaire lors de l'aspersion par le soleil puis par le sol.

F. GORIEU annonce qu'actuellement un débat en MISE est en cours. La rivière a aussi une capacité de dilution et donc il vaut mieux prélever l'eau dans la rivière plutôt que de risquer d'introduire des substances dans les terrains agricoles. Ce sujet n'est pas encadré juridiquement.

J. RIVIERE fait part de l'augmentation de la population et donc de besoins supplémentaires en eau. Le groupe de travail peut réfléchir à des réserves en vue de cette évolution. Qu'en est-il de la gestion des boues rejetées par les STEP ?

M. MONNIER, suite à la première remarque, informe que l'eau de pluie est récupérée dans de nombreuses régions et ce procédé fonctionne bien. Concernant l'objectif de ne pas capter des sources entièrement pour l'eau potable, mais de laisser de l'eau pour le milieu, ce type de captage raisonné est une question de bon sens et techniquement toujours possible.

A. BABYLON pense qu'un état des lieux, à l'échelle du bassin versant, qui compare les besoins et les ressources, pourrait être pris en charge par les communes sachant que le S.M.R.D. pourrait éventuellement porter l'étude.

Il n'existe pas d'usine sur la commune de Die, dit C. GUILLAUME. Les boues peuvent donc être valorisées sous forme d'épandage. A moins que l'on puisse procéder différemment, à condition d'être aidé. Actuellement, ils investissent pour un système de séchage qui réduit considérablement les volumes.

B. DEGUEURCE est d'accord sur la valorisation agricole à condition qu'il ne reste pas de métaux lourds dans ces boues. Le traitement des boues est une grosse dépense pour les communes. Une réutilisation simple en local doit pouvoir se faire.

J.P. CROUZET accepte ce principe mais souligne un cahier des charges strict, notamment au niveau de la grande distribution, et les parcelles sur lesquelles il y a eu épandage sont exclues d'office.

J. RIVIERE rappelle qu'en 1990, le problème était déjà d'actualité, mais certains industriels n'ont pas voulu les prendre en compte. Si les boues sont « propres », pourquoi ne pourrait-on pas les épandre ? A voir avec les législateurs.



Afin de trouver une solution, S. GUIER propose que ce cahier des charges compliqué puisse être retravaillé avec les professionnels pour épandre ces boues : il faut pouvoir cumuler le Bio et l'épandage.

J. SERRET intervient pour annoncer que les surfaces Bio sont amenées à doubler en Drôme et que ce problème va prendre de l'importance si les conditions d'épandage ne changent pas.

Toutes les communautés de communes et communes sont concernées pour réduire les pollutions. A commencer par une bonne pratique au niveau des espaces publics : le sel en hiver engendre une pollution importante des cours d'eau ; l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins...

J. JULIEN rappelle que 80 % des installations ANC ne sont pas conformes. Il en découlera une quantité de boues importante dont il faudra tenir compte.

La commission « usages partagés » est présentée par F. GONNET.

Les objectifs du SDAGE 2009 ont été présentés, ainsi que les préconisations du Grenelle de l'environnement et les orientations à prendre pour le futur SAGE. Il s'agissait de présenter de façon détaillée l'OF6 « Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques », les mesures concernées (restaurer les habitats en lit mineur, dispositif de franchissement piscicole), et établir un état des lieux des usages sur le bassin avec les acteurs concernés.

G. DELARBRE indique qu'il est déjà interdit de pêcher l'apron et le chabot, espèces protégées. A l'échelle du département, nous constatons une prolifération de hérons (espèce protégée également) et de cormorans. Le PDPG doit être appliqué.

H. VITALI trouve incorrect de dire que le canyoning et la randonnée aquatique ont un impact néfaste sur l'environnement. Il y a un a priori sur ces pratiques professionnelles. L'enjeu est-il de les limiter ? L'impact négatif sur le milieu résulte de toutes les intrusions dans l'eau et pas que les sports d'eau vive !

Le pic de fréquentation du nombre de canoës se situe en été et peut peut-être générer des impacts ; mais nous ne sommes tout de même pas sur l'Ardèche ! Les professionnels n'accepteront pas d'être mis en cause sans preuve scientifique (Études d'impact). De plus, l'eau est chose commune, son usage appartient à tous.

J. SERRET demande s'il y a tant de canoës sur la Drôme ? Non, et leur régulation se fait naturellement avec le manque d'eau. Par contre, il est important de travailler en adéquation avec les professionnels.

Effectivement, il n'y a pas de problème, constate G. DELARBRE. Les professionnels locaux ont souhaité eux-mêmes limiter leur nombre.

A l'unanimité, l'assemblée confirme qu'il n'y a pas de problème avec la pratique du canoë sur la Drôme.

J. SERRET conclut qu'on trouve un problème quand, dans un même trou d'eau, on trouve un canoë, un baigneur et un pêcheur...

Concernant la randonnée aquatique, elle se réalise de mi-juillet à fin août précise H. VITALI, avec des pratiquants sensibilisés, alors que les frayes ont lieu à partir d'octobre, confirme G. DELARBRE. Ces calendriers sont bien compatibles avec la préservation des espèces.

J.J. VEILLET pose le problème des castors sur St Nazaire et à d'autres endroits. Il faudrait arriver à trouver une solution afin de limiter les dégâts et la construction de barrages. Le problème est sérieux !

B. GIRE a participé à la réunion qui s'est déroulée à St Nazaire, avec la DDAF. J. NIVOU était également présent. Le castor n'est pas responsable des dégâts et l'espèce est protégée. Tous

types de travaux en rivière doit tenir compte de son existence. Ne pas avoir d'a priori et ne pas faire une généralité d'un problème particulier. . Un des objectifs du SAGE est de protéger la biodiversité et ça commence par le castor. Il existe des procédures réglementaires à intégrer.

J. SERRET relate que certains travaux ont nécessité le déplacement de castors.

La commission « Observatoire » présentée par Y. SHIOKKOS est la dernière commission créée. Le but est d'en déterminer le contenu.

Concernant le volet hydrologie, suivi quantitatif : 2 piézomètres sont fonctionnels sur 4.

L'enjeu est de définir la finalité de l'observatoire et son périmètre. Quelle est la pertinence de la mise à disposition des données à destination du public ? Sur le site internet ?

C. FERMOND rappelle que la première série de commissions avait pour thème l'analyse de l'état des lieux et des objectifs du SAGE actuel ; la seconde a concerné en l'analyse du SDAGE et la réflexion de 1<sup>ers</sup> objectifs pour le futur SAGE ; la troisième et dernière phase permettra de synthétiser toutes ces échanges et de définir les objectifs finaux qui seront présentés pour discussion.

La CLE plénière présentant les objectifs finaux, vus dans les différentes commissions, est prévue courant juin.

Le Président conclut qu'un grand nombre de Commissions thématiques ont eu lieu. Nous en sommes aux 2/3. Notre masse d'eau doit atteindre le bon état pour 2015. Notre bassin versant fait partie de l'excellence aussi bien pour les eaux de surface que souterraines et les pénalités devraient être moindres.

A préciser qu'un Syndicat ardéchois fait une demande de prélèvement d'eau potable sur la commune de Loriol. Sa présidente est invitée à participer à la prochaine CLE Plénière.

Il remercie l'assemblée de son attention et du travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 17 h 50 et invite les membres du bureau à se rendre à la mairie de Divajeu.